

30/03/2011

Une mauvaise lecture du testament d'Anselme CADART

Suite à un échange avec un correspondant, je viens de relire le testament d'Anselme CADART, curé de Helfault, et de m'apercevoir que j'avais fait une erreur. Anselme avait en effet trois sœurs : Marie, Jehenne et Jenne . Et, dans le testament, elles apparaissent de manière distincte. Mais avant d'être en mesure de lire l'acte, j'avais supposé que la mère de Vincent BULTEL ne pouvait être Jenne, l'épouse de Baudin MACHU et qu'elle était donc Jehenne, la nièce, d'Anselme et la fille de Denis. Après avoir relevé le testament, je ne m'étais pas remis en question.

Or, dans le testament, il n'apparaît pas qu'elle ait des enfants. Et dans le contrat de mariage du 12/10/1619, acte 20, Anselme CADART, est présenté comme l'oncle de Vincent BULTEL et non pas le grand oncle (ou oncle grand). Vincent n'était donc pas le petit-fils de Denis CADART, mais son neveu. (Voir son ascendance sur <http://gw0.geneanet.org/index.php3?b=chvx>)

Ci-dessous un fac-similé d'un extrait du testament d'Anselme CADART en date du 21/07/1636 (acte 31 – Gros de St-Omer –conservé à la Bibliothèque de Saint-Omer).

C'est tout ce que j'ai de plus cher de Helfault et de son
à sa sœur Jehenne et sa sœur Jenne, avec
effiance et mariage, ainsi tout l'adieu, et habiter
+ habiter, pour mesme le bnfement on est obligé
en la possession d'icelle tout ses biens à l'entour de
indistinctement d'un ou trois parties
C'est tout ce que j'ai de plus cher de Helfault et de son
mesme bnfement par son et par son femme cadart le
testament de son père de toute possession de biens
tant mobiliers qu'immobiliers pour ces enfants
conjointement à y rendre